

Le 15 janvier 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 15 janvier 2019 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Madame Audrey Dépault, conseillère
Monsieur Jimmy Robert, conseiller
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

AUSSI PRÉSENTS

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

2019-01-001 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 15 janvier 2019 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2019-01-002 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 15 janvier 2019 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE

Le 15 janvier 2019

7.1.1	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 653 / RÈGLEMENT REMPLACANT LE RÈGLEMENT FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX
7.1.2	ENTENTE DE PARTENARIAT / AGAIP / CRÉATION DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ÎLE-PERROT / AUTORISATION DE SIGNATURE
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.2.2	AUTORISATION DE PAIEMENT DE CERTAINES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES / 2019
7.2.3	COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019
7.2.4	MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019
7.2.5	SÛRETÉ DU QUÉBEC / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019
7.2.6	AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019
7.2.7	VILLE DE PINCOURT / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019
7.2.8	RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019
7.2.9	GESTIONNAIRES DU COMPTE DES CARTES DE CRÉDIT DESJARDINS / MODIFICATION
7.3	RESSOURCES HUMAINES
7.3.1	LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LES POMPIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL / AUTORISATION DE SIGNATURE
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2019-01-003 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU BUDGET DU 11 DÉCEMBRE 2018

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 11 décembre 2018 sans modification.

ADOPTÉE

2019-01-004 4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018 sans modification.

ADOPTÉE

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

2019-01-005 7.1.1 **ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 653 / RÈGLEMENT REMPLACANT LE RÈGLEMENT FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU, le maire ayant exprimé un vote favorable tel qu'exigé par l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux

QUE soit adopté le Règlement numéro 653 intitulé :

« Règlement fixant le traitement des élus municipaux ».

ADOPTÉE

2019-01-006 7.1.2 **ENTENTE DE PARTENARIAT / AGAIP / CRÉATION DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ÎLE-PERROT / AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny

Le maire procède au vote

	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. Michel Bourdeau	Maire		x	
Mme Nathalie Perreault	Conseillère	1	x	
M. Julien Leclerc	Conseiller	2	x	
M. Jean-Pierre Brazeau	Conseiller	3		x
Mme Audrey Dépault	Conseillère	4	x	
M. Jimmy Robert	Conseiller	5	x	
M. Yves de Repentigny	Conseiller	6	x	

et RÉSOLU

DE CONSENTIR à l'adhésion de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil à l'entente de partenariat à intervenir entre Les Municipalités et l'Association des gens d'affaires de l'Île-Perrot (L'AGAIP);

D'ACCORDER, pour l'année 2019, une contribution financière de mille dollars (1 000 \$) à l'AGAIP pour la création du comité de développement économique de L'Île-Perrot;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou la greffière à signer, pour et au nom de la Municipalité l'entente de partenariat entre les Municipalités de Terrasse-Vaudreuil, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Ville de L'Île-Perrot, Ville de Pincourt et L'AGAIP;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux parties;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2019-01-007 7.2.1 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de trois cent soixante-quatorze mille six cent soixante-deux dollars et sept cents (374 662,07 \$).

ADOPTÉE

2019-01-008 7.2.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DE CERTAINES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES / 2019

Il est PROPOSÉ par madame Audrey Dépault
et RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement suivant les limites budgétaires autorisées, soit par résolution, soit par règlement, soit par contrat en vigueur, des dépenses incompressibles suivantes :

- Salaires et allocations des élus et employés de la Municipalité;
- Contributions de l'employeur;
- Contrats approuvés par résolution du conseil municipal;
- Services de communication;
- Services d'électricité et de chauffage;
- Frais d'immatriculation des véhicules;
- Divers droits, cotisations, abonnements et licences;
- Assurances générales et collectives;
- Service de la dette (capital et intérêts);
- Frais de carburant et déplacements;
- Toute autre dépense pour laquelle la Municipalité encourrait des pénalités si elle n'était autrement payée dans les délais impartis entre le fournisseur et la Municipalité et dont la dépense est déjà autorisée par cette dernière le cas échéant;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2019-01-009 7.2.3 COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'année 2019;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice financier 2019;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2019 soit établie à vingt-neuf mille quatre cent trente-deux dollars (29 432 \$);

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2019-01-010 **7.2.4** **MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2019;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges pour l'exercice financier 2019;

QUE la quote-part de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2019 soit établie à cent trente-neuf mille six cent cinquante-deux dollars (139 652 \$);

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2019-01-011 **7.2.5** **SÛRETÉ DU QUÉBEC / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires des services policiers présentées par la Sûreté du Québec pour l'année 2019;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Sûreté du Québec pour l'exercice financier 2019;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2019 soit établie à cent soixante-cinq mille dollars (165 000 \$);

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2019-01-012 **7.2.6** **AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par l'Autorité régionale de transport métropolitain pour l'année 2019;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de l'Autorité régionale de transport métropolitain pour l'exercice financier 2019;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2019 soit établie à soixante-seize mille six cent quatre-vingt-douze dollars (76 692 \$);

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2019-01-013

7.2.7 VILLE DE PINCOURT / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par la Ville de Pincourt pour l'année 2019;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2019;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2019 pour l'assainissement des eaux usées soit établie à deux cent quatre-vingt-onze mille quatre cent cinquante-quatre dollars (291 454 \$);

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2019-01-014

7.2.8 RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot pour l'année 2019;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot pour l'exercice financier 2019;

QUE la quote-part de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2019 soit établie à cent soixante-quinze mille cent cinquante-six dollars (175 156 \$);

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2019-01-015

7.2.9 GESTIONNAIRES DU COMPTE DES CARTES DE CRÉDIT DESJARDINS / MODIFICATION

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier les gestionnaires du compte des cartes de crédit Desjardins de la Municipalité;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil révoque la nomination de madame Ginette Roy à titre de gestionnaire du compte des cartes de crédit Desjardins de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil;

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil donne à monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins, incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (ci-après « la Fédération »);

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil s'engage à ce que les cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'ils aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe puissent informer la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de la Municipalité autorisés à obtenir une carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux cartes, le cas échéant;

QUE la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE

2019-01-016

7.3.1 LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LES POMPIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité la lettre d'entente - Conditions et modalités des activités de formation des pompiers à intervenir entre la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et les pompiers de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2019-01-017 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Audrey Dépault
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du
15 janvier 2019 à 19 h 53.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière